

Conseil municipal du 02 juin 2022.

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni, salle PIGUET, ce jeudi 02 avril 2022, à 20h00, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Elus présents : Bernard COMTET, Chantal SIMONNET, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Jérôme CABUT, Raymond BACONNET, Véronique MOREIRA, Christian FAURE, Stéphane MEUNIER, Gérard PACAUD, Ludivine CAPDECOMME.

Elus représentés : Thibault MUTIN, pouvoir donné à Martine DUPONT

Daniel CASSEVILLE, pouvoir donné à Christian FAURE

Sandie GONNOT, pouvoir donné à Bernard COMTET

Elus excusés : Audrey MULLER

Projet vidéo-protection

Toujours en attente d'un 3^{ème} devis, le Conseil municipal ne pourra se prononcer ce jour. Seuls ont été reçus les devis des sociétés SDAI de MONTPONT EN BRESSE et BOUYGUES.

Terrain de Mme DUMARTEREY

Les travaux d'aménagement du parking, afin de sécuriser l'accès au BBE, ont été contrariés par une délimitation empiétant sur le terrain de Mme DUMARTEREY. Un accord a été trouvé, le bornage sera corrigé et un acte notarié sera effectué dans les plus brefs délais. L'échange de terrain concerne une surface d'environ 200 m². Une pose partagée de clôture et sécurisation d'une mare seront réalisés. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'échange et la réorganisation cadastrale.

Aide enfants été 2022

Comme chaque année, la Mairie souhaite maintenir l'aide financière aux enfants, jusqu'à 14 ans, participant aux divers centres de loisirs. Le montant est de 5€ par jour, par enfant, sur 15 jours maximum.

A l'unanimité, le Conseil municipal maintient l'aide financière de 5€ par enfant.

Publicité des actes collectivités territoriales

Le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales .

La publicité des actes qui déclenche leur entrée en vigueur se fera désormais par voie électronique pour toutes les collectivités. Toutefois, et par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants pourront choisir, par délibération, entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère pour un affichage électronique, sur le site de la commune.

Demandes de subvention

_ **Les gardes pompes bressans.** Association dont le but est de promouvoir le patrimoine culturel et matériel des Sapeurs-Pompiers de FRANCE. Ils souhaitent créer un musée en SAONE ET LOIRE et demandent des aides aux communes.

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 100€ aux gardes pompes bressans.

_ **ARSEP** Association pour la lutte contre la sclérose en plaques.

A l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 75€ à l'ARSEP.

Divers

_ Une table en bois va être installée aux abords de l'agorospace. Une dalle en béton est nécessaire avant son installation.

Un devis de l'entreprise Guillaume NICOD est fait , pour 735€ HT (dalle 2.03 x 2.50 m)

_ Nécessité de faire réaliser 2 autres dalles (partie ouverte du hangar communal et local technique)

Deux devis de Guillaume NICOD ont été reçus de 2588 € HT et 2284 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote pour la signature des 3 devis de G NICOD, par Mr le Maire.

_ La pierre, pour le renouvellement de la statue au Domaine des DRUIDES, va partir de l'YONNE. Le transporteur la déposera derrière la mairie, afin d'être sculptée.

_ Le dossier de mise en retraite de Mr SANVERT est toujours en cours ; à compter du 25 juin, il passera en demi-traitement.

_ Le Club des GENETODS a été dissous. La Sous-préfecture a été avisée et une ligne a été créée pour la mise en sommeil des finances.

_ La réponse sur l'enquête des transports scolaires a été reçue de la Région : même réponse que l'année dernière, aucun arrêt ne sera rétabli et dans le futur, certains seront supprimés.

_ Une « corvée » a été faite au cimetière, par plusieurs élus, afin de désherber les allées principales.

Prochain Conseil municipal à définir.